

**LUNDI 2 NOVEMBRE**

## **Montpellier : recours de la Libre Pensée contre l'arrêté laïcité**

La Libre Pensée de l'Hérault a déposé devant le tribunal administratif un recours en annulation contre la décision du maire de Montpellier, non débattue ni votée en conseil municipal, d'imposer une charte de la laïcité aux associations qui demandent des subventions. Compte tenu du fait que Michaël Delafosse a toujours voté en conseil municipal en faveur des subventions destinées aux fêtes religieuses de la Saint-Roch (processions, messes), la Libre Pensée estime qu'il s'agit là d'un « détournement de la laïcité ». « D'un côté les entorses à la loi de 1905 sont normales quand il s'agit des églises chrétiennes, de l'autre, on jette la suspicion sur les musulmans. » Par ailleurs, la Libre Pensée vient de perdre son procès contre la Ville de Montpellier au sujet de l'octroi d'aides à l'association qui organise les fêtes de la Saint-Roch.